

Date: Le 14 juillet 2023

À: Stéphane Chagnon, Société des musées du Québec (« SMQ »)

De: Jean-Charles Denis, AppEco

Cc: Pierre Emmanuel Paradis, AppEco

Objet: Mise à jour des tableaux de l'Enquête SMQ 2021 pour les techniciens et techniciennes en muséologie

Mandat

À l'automne 2021, AppEco a effectué une enquête auprès de 141 institutions muséales dans l'optique de récolter des données détaillées sur la rémunération et les conditions de travail. L'ensemble de ces institutions a fourni des informations sur la rémunération et les caractéristiques de 904 employé.e.s, permettant de brosser un portrait de ces derniers en termes de rémunération, de niveau de scolarité, de titre de poste, etc.

De ce nombre, 45 employé.e.s se retrouvent dans le titre de poste de *Techniciens ou techniciennes en muséologie*, tel qu'identifié par la SMQ. Dans ce contexte, AppEco a été mandaté pour produire un portrait spécifique à ce sous-ensemble, suivant le format des résultats passés de l'enquête.

Méthodologie

Certains tableaux produits dans le rapport *Enquête sur la rémunération dans les institutions muséales du Québec* en mars 2022 ont été refaits pour les techniciens et techniciennes en muséologie, en utilisant les données récoltées lors de l'Enquête SMQ 2021 pour ces 45 technicien.ne.s :

- Tableau 3. Profil socio-démographique des employé.e.s
- Tableau 4. Portrait des postes
- Tableau 7. Rémunération horaire moyenne selon l'âge et le genre¹
- Tableau 8. Rémunération horaire moyenne selon la catégorie de poste
- Tableau 9. Rémunération horaire moyenne selon le nombre d'employé.e.s
- Tableau 10. Rémunération horaire moyenne selon le plus haut niveau de scolarité

¹ Pour des raisons de confidentialité, le tableau 7 a été divisé en 2 tableaux.

- Tableau 11. Rémunération horaire moyenne selon la zone géographique et le statut d'emploi
- Tableau A.5. Salaire horaire moyen selon le nombre d'employé.e.s
- Tableau A.9. Rémunération annuelle selon le nombre d'employé.e.s

Pour respecter la confidentialité des données d'enquête, lorsque des ventilations ne comptaient que un ou deux employé.e.s, elles ont été regroupées avec une autre catégorie de façon à empêcher l'identification de personnes spécifiques.

Faits saillants

Caractéristiques des techniciens et techniciennes en muséologie

- Plus de la moitié sont de genre féminin (53,3 %).
- Les catégories d'âge les plus représentées sont les plus de 50 ans (35,6 %) et les 30 à 40 ans (35,6 %).
- Près des trois quarts ont un diplôme d'études collégiales technique comme plus haut niveau de scolarité.
- 71,1 % ont un poste permanent contre 28,9 % pour un poste occasionnel.
- Plus de la moitié (57,8 %) se retrouve dans des postes en collections et 40 % en expositions.

Rémunération

- La rémunération horaire moyenne est de 26,32 \$. Elle est plus basse pour les employé.e.s de genre féminin (25,37 \$) que masculin (27,66 \$).
- La rémunération horaire moyenne est la plus élevée chez les 41 à 50 ans (30,65 \$) et la plus faible pour les 30 à 40 ans (24,81 \$). Elle s'établit à 26,39 \$ pour les moins de 30 ans et à 26,12 \$ pour les plus de 50 ans.
- La catégorie de poste *Expositions* affiche une rémunération plus élevée (26,52 \$) que la catégorie *Collections* (25,96 \$).
- Les techniciens et techniciennes en muséologie des plus grandes institutions muséales (20 employé.e.s et plus) ont la rémunération horaire moyenne la plus élevée (28,40 \$), versus 23,61 \$ pour celles de 11 à 19 employé.e.s et 24,47 \$ pour celles comptant 10 employé.e.s et moins.
- Les employé.e.s avec un baccalauréat ont la rémunération la plus élevée (28,64 \$), comparativement à 26,82 \$ pour ceux ayant un diplôme d'études collégiales techniques et 20,12 \$ pour les autres études universitaires.
- Les employé.e.s œuvrant dans les zones intermédiaire et périphérique ont une rémunération horaire moyenne supérieure à ceux œuvrant en zone métropolitaine pour les emplois permanents. On observe l'inverse pour les emplois occasionnels.

L'ensemble des tableaux est présenté à l'**Annexe**.

Annexe – Tableaux des techniciens et techniciennes en muséologie

Tableau 3. Profil socio-démographique des employé.e.s

	N personnes	%
<i>Genre</i>	N = 45	
Féminin	24	53,3 %
Masculin	17	37,8 %
Autre / sans réponse	4	8,9 %
<i>Âge</i>	N = 45	
Moins de 30 ans	7	15,6 %
30 à 40 ans	16	35,6 %
41 à 50 ans	6	13,3 %
Plus de 50 ans	16	35,6 %
<i>Niveau de scolarité</i>	N = 39	
Diplôme d'études collégiales technique	29	74,4 %
Baccalauréat	7	17,9 %
Études universitaires supérieures	2	5,1 %
Autres études universitaires	1	2,6 %
<i>Langue maternelle</i>	N = 45	
Français	40	88,9 %
Anglais	1	2,2 %
Autre	4	8,9 %

Tableau 4. Portrait des postes

	N personnes	%
<i>Statut du poste</i>	N = 45	
Permanent	32	71,1 %
Occasionnel	13	28,9 %
<i>Catégorie de poste</i>	N = 45	
Direction	1	2,2 %
Expositions	18	40,0 %
Collections	26	57,8 %

Tableau 7.1 Rémunération horaire moyenne selon le genre

	N	\$
<i>Total</i>	41	26,32 \$
Féminin	24	25,37 \$
Masculin	17	27,66 \$

Tableau 7.2 Rémunération horaire moyenne selon l'âge

	N	\$
<i>Total</i>	41	26,32 \$
Moins de 30 ans	7	26,39 \$
30 à 40 ans	16	24,81 \$
41 à 50 ans	6	30,65 \$
Plus de 50 ans	12	26,12 \$

Tableau 8. Rémunération horaire moyenne selon la catégorie de poste

	N	\$
Expositions	18	26,52 \$
Collections	26	25,96 \$

Tableau 9. Rémunération horaire moyenne selon le nombre d'employé.e.s

	N	\$
10 employé.e.s et moins	10	24,47 \$
11 à 19 employé.e.s	10	23,61 \$
20 employé.e.s et plus	24	28,40 \$

Tableau 10. Rémunération horaire moyenne selon le plus haut niveau de scolarité

	N	\$
Diplôme d'études collégiales technique	29	26,82 \$
Baccalauréat	7	28,64 \$
Autres études universitaires*	3	20,12 \$
NA	6	20,19 \$

* Inclus les autres études universitaires et les études universitaires supérieures.

Tableau 11. Rémunération horaire moyenne selon la zone géographique et le statut d'emploi

	Permanent		Occasionnel	
	N	\$	N	\$
Zone métropolitaine	13	25,51 \$	5	25,92 \$
Zone intermédiaire et périphérique	19	27,63 \$	8	24,36 \$

Tableau A.5. Salaire horaire moyen selon le nombre d'employé.e.s

	N	\$
10 employé.e.s et moins	10	21,66 \$
11 à 19 employé.e.s	10	20,15 \$
20 employé.e.s et plus	24	23,66 \$

Tableau A.9. Rémunération annuelle selon le nombre d'employé.e.s

	N	\$
10 employé.e.s et moins	10	25 027 \$
11 à 19 employé.e.s	10	37 885 \$
20 employé.e.s et plus	24	45 106 \$